LE VENDREDI DIX-HUIT DECEMBRE DEUX MIL VINGT, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.
PRESENTS **:** Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.
SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO
PROCURATIONS :
M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL
M. Romuald SEITE donne procuration à M. Philippe BEUGNON

date de convocation :	18/12/2020	nombre de conseillers :	
date d'affichage :	14/12/2020	en exercice :	14
		présents :	12
		votants :	14

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

1 CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE – MAINTIEN DE SALAIRE 2019-2024
Le Conseil Municipal,
VU l'exposé du Maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

Prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de :

- **30 €** pour l'adhésion à l'une des deux conventions et de **54 €** pour l'adhésion aux deux conventions, pour une collectivité de - de 10 agents.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

2 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
Afin de régulariser des opérations comptables, il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits du budget :
Compte 2315 – 4945.10 €
Compte 1641 + 4945.10 €
Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces opérations.

3 Questions diverses :

3.1 Direction Générale des Finances Publiques

La perception de Magny-en-Vexin ne recevra plus les particuliers à partir du 01/01/2021, à compter de cette date les administrés devront s'adresser au Centre des Impôts de Cergy-Pontoise.

Un conseiller de la DGFIP viendra prochainement rencontrer les élus dans le cadre de sa mission de conseil aux décideurs locaux.

3.2 Caches-poubelles place de l'Eglise

Des administrés ont fait part de leur interrogation concernant l'intégration de caches-poubelles, dans un mur de clôture de la place de l'Eglise. Ceux-ci seront installés afin d'éradiquer la prolifération des sacs d'ordures ménagères entassés le long du mur, ainsi que les odeurs nauséabondes s'en dégageant. La situation actuelle ne reflète pas l'installation définitive, l'intégration permettra de dissimuler les conteneurs.

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du conseil municipal étant épuisées, le procès-verbal a été signé après lecture faite.